La Chambre

Séance du 24 Mars.

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. Paul Deschanel.

UN INCIDENT

M. Fournier, sur le procès-verbal, se plaint d'une disparition de bulletins dans un scrutin de vendredi dernier.

Le président. — Votre rectification n'a pas le caractère personnel, je ne puis l'admettre.

M. Fournier insiste. — Mon collègue, M. Brousier et moi, nous avons déposé : l'un, une quinzaine de bulletins blancs ; l'autre, vingt-cinq. Le fait a été reconnu par l'huissier.

Le président. — Il est intéressant de voir invoquer le témoignage du personnel de la Chambre contre le bureau. Je ne vous laisserai pas aller plus loin.

M. Fournier. — Ces bulletins, remis aux secrétaires, ne se retrouvent pas (Exclamations).

Le président. — Il est indigne d'attaquer les secrétaires dont le zèle est connu ; je vous rappelle à l'ordre.

M. Fournier. — A l'avenir, nous demanderons au président de veiller à ce que la vote soit sincère (Bruit).

M. LOUBET EN RUSSIE

Le ministre des affaires étrangères, déposa un projet de loi tendant à ouvrir au ministère des affaires étrangères, un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour les frais du voyage en Russie du président de la République.

M. Mouveur, président de la commission. — Je crois être l'interprète des sentiments unanimes de mes collègues en demandant à la Chambre de voter d'urgence ce projet de loi (Applaud.).

Le projet de loi est adopté sans discussion par **469** voix contre **32**.

Proposition Firmin Faure

M. Firmin Faure monte à la tribune pour déposer une proposition tendant à ce que les Compagnies de chemins de fer de Bagdad ne puissent être autorisées à émettre en France des titres quelconques ou obligations que par une loi votée par les Chambres.

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères vient répondre.

Jamais, a-t-il commencé et d'aucune façon la diplomatie française n'est intervenue dans l'affaire de la concession de la ligne de Bagdad.

En ce qui concerne l'exécution de cette ligne les Français, comme, du reste, on pense que leur concours ne pourait être refusé à cette entreprise, à condition que l'élément français y ait une part absolument égale à celle de l'élément étranger le plus favorisé. (Très bien, très bien).

La solution étudiée est sur le point d'aboutir. Devant-nous dire à nos concitoyens qui travaillent au développement de nos intérêts en Orient qu'ils trouveront des appuis partout sauf dans leur propre pays (Applaudissements sur plusieurs bancs).

M. Firmin Faure maintient que le ligne de Bagdad fait partie du plan allemand qui a pour but de drainer le commerce en Extrême-Orient au profit de l'Allemagne (Mouv. divers).

Le Chambre repousse l'urgence par **398** voix contre **72**.

Proposition Bouveri

M. Bouveri, député de Monteau, dépose une proposition tendant à ouvrir un crédit de 500,000 fr. au ministre de l'Intérieur pour venir en aide aux ouvriers de la commune de Monteau. M. Loubet est déjà bien assez payé. (Exclamation. Bruit.)

Le président. — Voilà une remarque dont le tact sera appréciété (Très bien).

M. Coutant. — Ce n'est pas académique.

Le président. — Ce n'est ni académique ni patriotique (Très bien sur divers bancs).

M. Bouveri. — Je demande qu'on consacre une somme égale aux ouvriers victimes du chômage. (Très bien à l'extrême-gauche).

On passe au vote. Le scrutin donne lieu à pointage.

Le Président donne les résultats du pointage. La proposition est repoussée par **254** voix contre **256**.

LA LOTERIE DE VALENCIENNES

La Chambre repousse un projet de M. Lepez tendant à autoriser la ville de Valenciennes à organiser une loterie nationale pour la construction d'un Musée.

Cris : Assez de loterie !

M. Cunéo d'Ornano. — Les loteries sont immorales !

PROJETS DIVERS

On rejette aussi une proposition tendant à autoriser la ville de Guéret à organiser une loterie pour le même objet.

La Chambre adopte ensuite une proposition de loi de M. Dubuisson modifiant les articles 167, 167, 14 de la loi du 5 avril 1884 sur les Conseils municipaux, ainsi qu'un projet de résolution de M. Chauvière tendant à autoriser une loterie en faveur de la Société de l'Allaitement Maternel et des Refuges-Ouvroirs pour les femmes enceintes.

L'affichage électoral

La Chambre reprend ensuite la discussion du projet de loi sur l'affichage électoral.

L'article 1er, texte de la commission qui ne prévoit la réglementation de l'affichage que dans les communes au-dessus de dix mille âmes est adopté.

M. Breton développe un amendement tendant que tout citoyen surpris à apposer des affiches électorales ailleurs que dans les lieux fixes, sera condamné à un emprisonnement de 15 à 30 jours.

L'amendement est repoussé.

M. Chassaing demande si les affiches portant simplement le nom du candidat seront considérées comme affiches électorales.

M. Lefravant, rapporteur. — Non ! (Mouvements divers).

L'orateur dépose alors une addition tendant à ce que les bandes portant les noms des candidats soient considérées comme affiches électorales.

L'amendement est adopté ainsi que l'article 2 ainsi modifié.

L'article 3, portant que tout afficheur qui enlèvera affiches que dans les cadres sera condamné à une amende de 5 à 15 fr. et que les affiches ainsi apposées seront lacérées par les soins de l'administration, est adopté.

Sur l'article 4, **M. Gerard** fait adopter une addition qui modifie ainsi l'article :

« L'enlèvement ou la destruction des cadres établis en exécution de la loi, et la lacération des affiches posées dans les cadres sont punis d'une amende de 16 fr. à 1,000 fr., et d'un emprisonnement de 5 jours à 2 mois, ou de l'une de ces deux peines seulement. »

Vote de l'ensemble du projet

L'article 5 abrogeant toutes dispositions antérieures en contrariant cet adopté et l'ensemble du projet est voté par **249** voix contre **217**.

LES CANDIDATURES MULTIPLES

On aborde la discussion de la proposition tendant à l'abrogation partielle de la loi sur les candidatures multiples.

M. Augellès reprend le contre-projet de M. Gauthier de Clagny tendant à l'abrogation totale de la loi.

M. Klotz, rapporteur. — Cette proposition a déjà été repoussée dans les lois des législatures précédentes.

La commission demande à la Chambre de la rejeter encore.

M. Paulin Méry dit que la loi du 17 juillet 1889 était une loi de circonstance : il n'y a plus de raison de la maintenir.

M. le rapporteur. — La commission repousse le contre-projet.

M. Leygues. — Le gouvernement le repousse également.

Le contre-projet est rejeté par **388** voix contre **139**.

Sur l'article 1er, **M. Binder** dit que en proposant cette cote mal taillée de deux candidatures, le gouvernement a cédé à l'intrigue de plusieurs de ses amis seraient irrémédiablement battus.

M. Leygues. — Mais pas du tout (Exclamations. Rires).

M. Klotz. — Mais vous avez aussi des amis qui seront battus.

M. Binder. — Ce n'est sûrement pas à eux que vous avez pensé. (Rires)

Le gouvernement et la commission ont voulu donner à leurs amis le moyen de trouver une circonscription plus favorable. C'est une comédie à laquelle la Chambre ne peut pas se prêter. (Très bien à droite. Bruit à gauche.)

Le Président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Klotz, rapporteur déclare que la proposition est imposée par l'intérêt général (Excl. Rires).

La loi sur les candidatures multiples avait pour but de faire face au péril plébiscitaire.

M. L. ales. — Lequel.

M. le rapporteur. — Le général Boulanger voulait se mettre au-dessus des lois et du suffrage universel (Vives protestations sur quelques bancs).

La loi fut rapidement votée.

M. Millevoye. — Parbleu, la peur !

M. le Rapporteur. — Les seuls amendements proposés alors tendaient à autoriser la candidature dans du plébiscite reconnaissant l'Orateur cite le discours de M. Walion au Sénat.

La commission s'est inspirée des considérations y développées. Il faut atténuer la loi qui a pu empêcher des hommes de talent comme MM. Jaurès, Goblet, de Mun, Piou, de siéger pendant toute une législature.

M. Lasies. — Et ce brave Reinach, ce bon Joseph (rire).

M. le Rapporteur. — N'en fut de même pour Fluquet, pour Jouy — qui eux sont aimés au Sénat.

Il est de l'intérêt de tous les partis de donner aux hommes de talent le moyen d'obtenir un mandat qui leur est cher. (Mouvement).

L'orateur répète que l'œuvre de la commission est une œuvre d'intérêt général.

L'Ordre du Parlement, est en jeu.

M. Le Hérissé. — Dites l'intérêt des parlementaires. (Mouv. divers).

M. le Rapporteur. — ... est d'avoir dans son sein tous les chefs de parti qui pourront ainsi défendre leur doctrine. (Mouv. divers).

M. Millevoye dit que la loi sur les candidatures multiples fut inspirée par la crainte du suffrage universel et fut une mesure contre la souveraineté nationale qui est la base fondamentale de la République elle-même.

La Chambre n'a pas de raison aujourd'hui pour refuser de rendre au suffrage universel l'intégralité de ses droits.

M. Charles Ferry, au nom de la minorité de la Commission, combat les conclusions du rapporteur. Il n'y a que deux solutions : la suppression ou le maintien de la loi. Je suis pour le maintien.

M. Leygues. — Le gouvernement accepte la suppression de la Commission, parce qu'il voit le moyen d'ouvrir les portes du Parlement aux chefs de tous les partis. Autant il pense que la candidature multiple est contraire aux intérêts du Parlement, autant il estime que la modification proposée lui est favorable. (Mouvements divers).

M. Gauthier de Clagny veut alors rétablir le scrutin de liste